

ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALNombre de Conseillers :Présents : 14En exercice : 17Votants : 17L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT CINQ SEPTEMBRE** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.Date de convocation du Conseil Municipal : **18 septembre 2025.**En exercice : 17Présents : 14Votants : 17

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : /Absents avant donné pouvoir : ETIENNE Jean à BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie à BOITIER Jean-Louis, AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-JacquesSecrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 17 voix

...MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

DE 063-2025/09-015 MODIFICATION AU REGLEMENT DU MARCHE HEBDOMADAIRE

Josselyne GAGNADRE rappelle au conseil municipal que lors de sa délibération du 18 juillet 2024 n° DE 052-2024-07-002 MARCHE HEBDOMADAIRE : TARIFS ET REGIE, ce dernier avait décidé que le marché du jeudi serait un marché exclusivement alimentaire.

Cependant, constatant que l'engouement de départ pour le marché n'est plus au rendez-vous, entendu les commerçants indiquant que les produits non alimentaires peuvent potentiellement attirer une autre clientèle, elle propose au conseil municipal de supprimer cette restriction d'exclusivité alimentaire et d'ouvrir le marché à tous produits et commerçants.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION***➤ ***VALIDE la proposition d'étendre le marché à tous les commerces***➤ ***DIT que cette décision prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2025***

Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD